

Image not found or type unknown



PLUS VALUE DATION SALAIRE DIFFERE

Par **SARRAUTE CHANTAL**, le **24/10/2017** à **13:53**

BONJOUR

VOILA, J'AI RECU LE 1ER SEPTEMBRE 2017 EN DATION (paiement de salaire différé de ma mère décédée) un terrain et un bois pour un montant de 17000 €.

Je voudrais vendre un morceau de terrain pour construction d'une maison, pourriez-vous me dire si j'aurais une plus valu à payer, étant donné que cela était en paiement du salaire différé, je voudrais vendre le terrain 33500 € pour 2500 m2 en constructible et 2500 m2 en zone verte.

je vous remercie.

Par **Visiteur**, le **24/10/2017** à **14:05**

Bjr

Oui, le mode d'acquisition importe peu, la PV est calculée sur la différence entre prix de vente net et prix+frais d'acquisition.